

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 860

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 42 QUINQUIES

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »,

les mots :

« la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.